

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 23 septembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2010 à 19 heures, en vertu de la convocation du 17 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Adjoua KOUAME - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - M. Jean-Marie MASSON – M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET - Mme Maud POURQUIER donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Jérôme MOUHOT donne pouvoir à M. Michel JAYAT - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS ET MISE EN PLACE DE PRATIQUES LIMITANT L'USAGE DES PESTICIDES SUR L'ENSEMBLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

N°148

Depuis de nombreuses années, la qualité des eaux s'est largement dégradée. On déplore ainsi régulièrement la présence anormale de traces de pesticides et de nitrates dans les réserves d'eau destinées à la consommation.

Les pratiques agronomiques des dernières décennies sont souvent mises en cause dans ce processus. Les collectivités sont malheureusement elles aussi concernées avec les modes d'entretien de l'espace public utilisant largement les mêmes techniques, avec souvent des risques d'entraînement des polluants plus importants qu'en zones agricoles du fait de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain.

La Ville de Cognac se propose donc de mettre en place rapidement de nouvelles méthodes de gestion des Espaces Verts plus respectueuses des milieux naturels et du développement soutenable de la cité tout en poursuivant l'évolution amorcée sur les modes de désherbage des voies et places publiques. C'est dès juin 2007 en effet que la collectivité a fait le choix de cesser toute utilisation d'herbicides chimiques sur l'ensemble des voies et places publiques, en optant dans un premier temps pour du désherbage manuel à la binette et du désherbage thermique par flamme gaz. Elle a

par ailleurs choisi de faire appel ponctuellement à une main d'oeuvre complémentaire au service municipal par le biais d'entreprise d'insertion par l'intérim. C'est ensuite au printemps 2009 que les mêmes pratiques ont été étendues aux espaces verts communaux d'agrément et d'accompagnement des équipements et infrastructures.

Ces méthodes alternatives de désherbage devront être intégrées progressivement à une démarche plus globale. Les contraintes économiques actuelles et la recherche d'une baisse des coûts d'entretien doivent aussi être prises en considération. La démarche est généralement désignées sous les vocables de Gestion Différenciée, ou gestion harmonieuse et soutenable de l'espace public.

L'opération globale se positionnera donc entre juin 2007 et fin 2011, pour les phases restant à mettre en place.

Plan d'action 2010 - 2011 :

1. **La construction d'un outil méthodologique de traitement des différents espaces et de suivi des actions.**
2. **La formation des agents sur l'adaptation des pratiques et des techniques d'entretien en gestion différenciée.**
3. **L'acquisition de matériels adaptés, en particulier pour la diversification des techniques alternatives au désherbage chimique.**

Le coût total H.T pour la période 2010 – 2011 sera de : 70 865,52 € HT.

Le coût total H.T. pour la période 2007 – 2010 s'est élevé à: 46 003 € HT.

LE COÛT GLOBAL DE L'OPERATION S'ELEVERA DONC A: 116 868,52 € HT

Plan de financement :

Organismes	%	Montant H.T
Europe FEDER	40%	46 747,41 €
CALITOM (syndicat départemental de traitement des déchets)	50% sur acquisition de broyeurs de branches uniquement.	8 700,00 €
Ville de Cognac	SOLDE	61 421,10 €
TOTAL		116 868,51 €

La Commission Aménagement Durable réunie le 13 septembre 2010 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- ARRETE le plan de financement proposé.
- SOLLICITE les subventions de l'Union Européenne (FEDER - Axe 2 Environnement – Mesure N°3 Reconquête de la Qualité de l'eau).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE COGNAC

LE **15 OCT. 2010**

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

